

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Décision du 7 mai 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2124635S

Par décision en date du 7 mai 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé, à l'encontre de la société SOCIETE DES PETROLES SHELL, dont le siège social est situé 11, cours Valmy, 11-13, tour Pacific, 92800 Puteaux, l'annulation d'un volume de 6 674 600 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 11 596 000 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.